



Le conseil de surveillance du fonds commun de placement entreprise (FCPE) « ACTIONS DCNS » a été créé en septembre 2008, suite à l'ouverture du capital de DCNS au profit de l'ensemble des personnels présents à cette date.

Arrivant à son terme, son mandat doit être renouvelé. Si vous êtes actionnaires de Naval Group, vous serez sollicité par NATIXIS afin de voter pour les candidats d'une liste de porteurs de parts.

Quelles sont les missions du conseil de surveillance ?

Le Conseil de surveillance a pour missions de contrôler la gestion du gestionnaire de fonds, de donner des orientations de gestion, d'examiner le rapport annuel de gestion en vue de l'approbation des comptes annuels.

Plus généralement, il fait valoir les droits des porteurs de parts et s'assure du bon service offert aux personnels porteurs de parts par les gestionnaires financiers et administratifs.

Il est consulté sur le plan stratégique de Naval Group et il est représenté lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Pourquoi la CFE-CGC soutient-elle l'association 2AS ?

Depuis le changement de statut de l'entreprise en 2003, la CFE-CGC a toujours milité pour le développement de l'épargne salariale au travers de la participation, de l'intéressement, du PEG, du Perco et de l'actionnariat.

Au-delà de l'aspect financier pour le porteur de parts (l'action Naval Group a progressé de **81 %** depuis 2014), l'actionnariat a plusieurs vertus. L'actionnariat salarié permet d'exercer un contrepoids face aux actionnaires privés ou de l'Etat : il représente actuellement 2/3 du personnel. Il s'implique et oriente la stratégie de l'entreprise.

L'Association des Actionnaires Salariés de Naval Group (2AS) défend les intérêts de ces derniers, sans pour autant léser les personnels, ni l'entreprise.

Ses actions le prouvent :

- 2AS préside le Conseil de Surveillance depuis 12 ans.
- 2AS est à l'origine des opérations d'actionnariat collectif de 2019 et 2022 au profit de l'ensemble des personnels.

Pour ces raisons, la CFE-CGC soutient l'association 2AS.

Afin de défendre au mieux vos intérêts d'actionnaire salarié,

VOTEZ 2AS-Naval Group



Composition du conseil de surveillance

10 membres :

- 1 représentant désigné par la direction de Naval Group.
- 9 représentants élus par les salariés porteurs de parts.

La CFE-CGC a fait le choix de ne pas présenter de liste de candidats pour cette élection car nous estimons que l'association 2AS Naval Group, première association de porteurs de parts au sein de l'entreprise est beaucoup plus légitime à représenter les actionnaires salariés qu'une organisation syndicale quelle qu'elle soit.

Le vote se fera exclusivement par voie électronique, directement sur votre espace personnel du teneur de compte Natixis.

**Vote ouvert du
lundi 24 novembre¹
au
Mardi 2 décembre²**

¹ : à partir de 10 heures (heure de Paris)

² : jusqu'à 14 heures (heure de Paris).

Compte-rendu
en ligne



Réconcilions performance et bien-être au travail

Vos délégués syndicaux centraux

Olivier TEISSEIRE

Samuel MOINAUX

J'adhère

